

D.I.U. HYPERTENSION ARTÉRIELLE ET RISQUE CARDIOVASCULAIRE ET RÉNAL

Responsable Universitaire : Professeur J. AMAR

En association avec les Universités de Grenoble, Montpellier, Nancy, Paris V, Poitiers et Tours

Durée : 1 an

Accès :

* Formation initiale :

- Étudiants de 3^{ème} cycle en médecine ou pharmacie.

* Formation continue :

- Docteurs en médecine titulaires d'un diplôme français ou de l'Union Européenne ou hors Union Européenne inscrits au Conseil de l'Ordre en France,
- Docteurs en pharmacie titulaires d'un diplôme français ou de l'Union Européenne ou hors Union Européenne inscrits au Conseil de l'Ordre en France.

Critères de sélection :

Lettre de motivation et CV + copie(s) diplôme(s) permettant l'accès au DIU demandée(s) + copie inscription au Conseil de l'Ordre en France

Objectifs pédagogiques :

- Identifier les différents éléments cliniques et biologiques et situations cliniques constituant des risques cardiovasculaires et rénaux,
- Evaluer dans sa globalité un patient hypertendu ou à risque cardiovasculaire et rénal,
- Comprendre la physiopathologie de l'hypertension artérielle et des atteintes des organes cibles de l'hypertension artérielle,
- Savoir mesurer la pression artérielle (mesure au cabinet médical, automesure tensionnelle, MAPA sur 24h),
- Connaître les données de la littérature, rapidement évolutive, permettant de comprendre les principes des traitements pharmacologiques et non pharmacologiques des risques cardiovasculaires et rénaux,
- Savoir analyser un essai thérapeutique dans le domaine de l'hypertension artérielle,
- Savoir traiter et surveiller un patient hypertendu.

Organisation – dates et lieux :

Pour plus de renseignements merci de contacter le secrétariat du DIU

Contrôle des connaissances – Evaluation :

MODALITES d’EVALUATION des acquis du DIU*
Contrôle continu
Examen final ECRIT

*Pour plus de renseignements merci de contacter le secrétariat du DIU

Montant des inscriptions en formation initiale par an :

Droits d’inscription universitaires fixés chaque année par arrêté ministériel + 300 euros

Montant des inscriptions en formation continue par an :

Droits d’inscription universitaires fixés chaque année par arrêté ministériel

+ Frais pédagogiques de 1 000 euros

Renseignements :

Madame Valérie Maury

Tel : 05 61 32 26 59 - E-mail : therapeutique-hta.secuniv@chu-toulouse.fr

CHU Rangueil - Service de Médecine Interne et HTA

1 avenue Jean Poulhès – TSA 50 032 – 31 059 Toulouse cedex 9